

# Sécurité, Gouvernance et Développement dans la Province du Tanganyika : Défis Structurels et Implication pour la Paix Régionale

## Security, Governance, and Development in Tanganyika Province : Structural Challenges and Implications for Regional Peace

\*SADIKI NYEMBO Lucien, \*\*KITUNGWA MUTEBA Christian

\*Professeur Associé à l'Université de Likasi, République Démocratique du Congo.

\*\*Doctorant à l'École de Criminologie, Université de Lubumbashi, République Démocratique du Congo.

DOI:10.37648/ijrssh.v15i04.013

<sup>1</sup> Received: 14/10/2025; Accepted: 07/11/2025 Published: 29/11/2025

### Abstract

Like some Provinces of the Democratic Republic of Congo, the Province of Tanganyika faces a complex interaction between security challenges, governance issues, and underdevelopment. Despite some institutional progress, this Province has not been able to stabilise sustainably due to recurring intercommunal conflicts. The study shows that the recurrence of these intercommunal conflicts affects governance and hinders the socioeconomic development of this area. This dynamic also affects peace in the African Great Lakes region. For this, it is necessary to strengthen local governance, resolve inter-community conflicts by addressing their roots, and promote inclusive governance and development in this Province.

**Keywords :** Governance ; Security ; Development ; Conflicts ; Resilience ; Stabilisation ; Recurrence ; Integration.

### Résumé

A l'instar de certaines Provinces de la République Démocratique du Congo, la Province du Tanganyika est confrontée à une interaction complexe entre les défis sécuritaires, les problèmes de gouvernance et le sous-développement. En dépit de quelques avancées institutionnelles, cette Province souffre de l'instabilité à cause des conflits intercommunautaires récurrents. L'étude montre que la récurrence de ces conflits intercommunautaires affecte la gouvernance et freine le développement socioéconomique de cette zone. Cette dynamique menace également la paix dans la région des Grands Lacs africains. Pour cela, il faudrait renforcer la gouvernance locale, régler les conflits intercommunautaires en s'attaquant à leurs racines, promouvoir une gouvernance et un développement inclusifs de cette Province.

**Mots clés :** Gouvernance ; Sécurité ; Développement ; Conflits ; Résilience ; Stabilisation ; Récurrence ; Intégration.

<sup>1</sup> **How to cite the article:** Lucien S.N., Christian K.M.; (November, 2025); Security, Governance, and Development in Tanganyika Province : Structural Challenges and Implications for Regional Peace; *International Journal of Research in Social Sciences and Humanities*; Vol 15, Issue 4, 96-110, DOI: <http://doi.org/10.37648/ijrssh.v15i04.013>

## 1. Introduction

La Province du Tanganyika, située au Sud-est de la République Démocratique du Congo (RDC), constitue aujourd’hui un espace géopolitique à la fois stratégique et fragile, emblématique des tensions que traversent la gouvernance territoriale congolaise contemporaine. Issue du découpage administratif de 2015<sup>2</sup> consécutif à la mise en œuvre de la Constitution de 2006<sup>3</sup>, cette jeune entité politico-administrative fait face à un double défi : il s’agit d’une part, de sa consolidation institutionnelle et d’autre part, de sa stabilisation sécuritaire.

Sur le plan économique, la Province du Tanganyika recèle d’importantes potentialités naturelles : des sols fertiles, des ressources halieutiques abondantes et d’importants gisements miniers (cassitérite, lithium, coltan, or). Cependant, la faiblesse des infrastructures, l’absence de planification stratégique et l’insécurité chronique limitent leur exploitation rationnelle. Ce contraste entre abondance et précarité illustre le paradoxe congolais du « *scandale géologique* » qui coexiste avec une pauvreté structurelle<sup>4</sup>. Cette Province illustre le paradoxe des zones riches en ressources naturelles mais présentant des indicateurs socio-économiques faibles. Nonobstant les potentialités agricoles, minières et halieutiques de la Province du Tanganyika, la majorité de sa population continue à vivre dans la pauvreté. Les indicateurs sociaux, notamment ceux liés à l’accès à l’eau potable, à l’éducation et à la santé, se situent en dessous de la moyenne nationale, confirmant une précarité structurelle persistante. De ce fait, la population reste majoritairement dépendante de l’agriculture de subsistance, faiblement productive et exposée aux chocs climatiques<sup>5</sup>. Cette Province souffre aussi d’une faible intégration des espaces ruraux aux marchés nationaux et régionaux. De tels déséquilibres renforcent la « *trappe de sous-développement* » selon laquelle l’instabilité, la pauvreté et la mauvaise gouvernance s’auto-entretiennent<sup>6</sup>.

Le contexte sécuritaire de cette Province, quant à lui, demeure préoccupant. Depuis quelques années, la Province du Tanganyika est le théâtre de conflits identitaires entre les Twa et les Bantous<sup>7</sup>, principalement entre les Luba et les Twa. Cette insécurité récurrente dans la Province du Tanganyika affecte la gouvernance et le développement de la Province. Il sied aussi de relever que la Province du Tanganyika, sur le plan régional, se situe au cœur d’un continuum de crises régionales affectant la région des Grands Lacs africains. Les théories contemporaines de la Sécurité humaine soutiennent que la vulnérabilité d’un espace périphérique est souvent le produit d’un emboîtement de menaces où acteurs locaux, dynamiques transnationales et logiques économiques informelles interagissent<sup>8</sup>.

Dans le Tanganyika, ces dynamiques se manifestent par l’insécurité récurrente à laquelle viennent s’ajouter des conflits entre communautés, souvent intensifiés par des éléments socio-économiques. Cet article vise à analyser les principaux défis de la Province du Tanganyika afin de déterminer leurs répercussions sur la paix et la Sécurité dans la région des Grands Lacs africains.

## I. La présentation de la Province du Tanganyika

### 1. Présentation générale de la Province du Tanganyika

Le Tanganyika est une Province d’une importance géostratégique considérable. Il tire son nom du lac Tanganyika, l’un des plus vastes et profonds lacs d’eau douce du monde. Ce lac marque la frontière naturelle entre la RDC et la

<sup>2</sup> Le découpage territorial de la République Démocratique du Congo en vingt-six (26) Provinces a été formalisé et rendu exécutoire par la loi organique n° 15/006 du 25 mars 2015 portant fixation des limites des Provinces et celles de la ville de Kinshasa.

<sup>3</sup> L’article 2 de la Constitution de la République démocratique du Congo stipule que « la République démocratique du Congo est composée de la ville de Kinshasa et de 25 Provinces dotées de la personnalité juridique. Ces Provinces sont : Bas-Uele, Équateur, Haut-Lomami, Haut-Katanga, Haut-Uele, Ituri, Kasaï, Kasaï-Oriental, Kongo-Central, Kwango, Kwilu, Lomami, Lualaba, Kasaï-Central, Mai-Ndombe, Maniema, Mongala, Nord-Kivu, Nord-Ubangi, Sankuru, Sud-Kivu, Sud-Ubangi, Tanganyika, Tshopo, Tshuapa. Kinshasa est la capitale du pays et le siège des institutions nationales ».

<sup>4</sup> Trefon, T. et al., *Congo’s Environmental Paradox : Potential and Predation in a Land of Plenty*, Londres, Zed Books, 2016.

<sup>5</sup> Ministère provincial du Plan, Suivi, Coopération et Environnement, *Localisation des Objectifs de développement durable dans le Tanganyika*, Rapport provincial, août 2017.

<sup>6</sup> Collier, P., *The Bottom Billion : Why the Poorest Countries Are Failing and What Can Be Done About It*, Oxford University Press, 2007.

<sup>7</sup> Kamulete, L., « Bantous-Twa : ces conflits identitaires qui déchirent le Tanganyika – Enquête », article publié le 10 juin 2021, en ligne sur internet, <https://actualite.cd/2021/06/10/bantous-twa-ces-conflits-identitaires-qui-dechirent-le-tanganyika-enquete>, consulté le 30 octobre 2025.

<sup>8</sup> Buzan, B., Wæver, O. et De Wilde, J., *Security : A New Framework for Analysis*, Boulder : Lynne Rienner, 1998.

Tanzanie. La Province s'étend sur une superficie estimée à 134 940 km<sup>2</sup>, avec une population avoisinant 3 062 000 d'habitants<sup>9</sup>. Kalemie est le chef-lieu de cette Province. Cette ville constitue, à la fois, le principal centre administratif et économique de la Province.

Sur le plan administratif, la Province est subdivisée en six Territoires, à savoir : Kalemie, Nyunzu, Kabalo, Manono, Kongolo et Moba. Ces territoires présentent une grande diversité géographique, culturelle et économique. Le relief, dominé par des plateaux et vallées, favorise à la fois les activités agricoles et pastorales, ainsi que l'exploitation minière artisanale, notamment dans les territoires de Manono et Nyunzu. Le climat, de type tropical humide, conditionne les rythmes de production et de mobilité des populations, souvent tributaires de l'agriculture de subsistance.

La Province est habitée en majeure partie par les Tabwa, les Luba, les Hemba et les Twa (pygmées). D'autres populations, Songye, Bwile, Kou, Lumbu, Kalanga, Holoholo sont rattachées de près ou de loin. Cette diversité, jadis, source de complémentarité culturelle, s'est transformée en une source de tensions communautaires récurrentes, alimentées par la lutte pour le contrôle des terres, des ressources naturelles et du pouvoir local. Les conflits intercommunautaires (Bantous et Twa) ont déchiré le tissu social et mis en péril la stabilité de la Province<sup>10</sup>.

Sur le plan économique, la Province du Tanganyika est à vocation agro-pastorale. Elle dispose de vastes terres avec une diversité de types de sol avec un potentiel agricole et halieutique prononcé, un climat propice et une densité élevée du réseau hydrographique adéquate à l'irrigation. Ces atouts naturels permettent de développer à grande échelle des activités agricoles, d'élevage et de pêche. Sur le plan halieutique, le Tanganyika est la première réserve d'eau du pays, avec le lac du même nom et le fleuve Congo qui traverse trois territoires de la Province (Manono, Kabalo et Kongolo). Ses affluents dont les principaux sont : le Lukuga et le Luvua. Une biodiversité riche avec des espèces endémiques qui offrent des opportunités commerciales

Le lac Tanganyika, avec sa richesse en poissons, offre un potentiel et des opportunités pour l'exploitation industrielle à Moba et à Kalemie. Mais, la pêche n'est pas encore développée. Le secteur de la pêche est confronté à l'incivisme, à la réglementation de pêche, à l'inexistence des magasins d'approvisionnement des intrants, des chambres froides pour conserver les poissons, etc. On observe aussi une mauvaise gestion des écosystèmes et des ressources halieutiques. Les facteurs internes demeurent favorables à la pêche si l'environnement redevient favorable, à savoir le climat des affaires. Le réseau hydrographique est dense en pisciculture, et le secteur est épargné par la crise sécuritaire qui traverse la Province<sup>11</sup>. Mais, une bonne organisation de ce secteur est nécessaire pour résoudre certains problèmes notamment : les mauvaises pratiques et techniques destructives de pêche ; la surpêche, la surexploitation de certaines espèces ciblées ; la pêche illicite ; l'encadrement insuffisant des pêcheurs ; l'absence des structures de formation ; l'insuffisance de financement dans ce secteur ; l'insuffisance des structures de conservation des poissons ; la pollution des eaux.

La Province du Tanganyika est riche en minéraux, avec comme minéraux de renom à ce jour : or, étain, coltan, cuivre, plomb, zinc, nickel, manganèse, fer, titane, platine, monazite, charbon, sel, calcaire, dolomie, marbre, tourmaline, lithium, pétrole, quartz, sable fin, moellons etc. Cependant, il n'y a pas d'estimation complète de ces réserves. L'exploitation de ces minéraux demeure artisanale pour la plupart, à l'exception du calcaire et du charbon dont l'exploitation est industrielle.

Le Tanganyika n'exploite pas encore le pétrole. Mais, les experts réunis à la première conférence internationale sur le potentiel en hydrocarbures du lac Tanganyika qui s'était tenue à Kalemie en 2017 avaient conclu qu'il y a des indices suffisants de la présence du pétrole dans le lac Tanganyika. L'ancien ministre des Hydrocarbures de la RDC Aimé

<sup>9</sup> Agence nationale pour la promotion des investissements, « Province du Tanganyika », en ligne sur internet, <https://www.investindrc.cd/fr/PROVINCE-DU-TANGANYIKA>, consulté le 31 octobre 2025.

<sup>10</sup> Nations unies, *Solutions durables pour la cohabitation pacifique entre les communautés twa et bantoue dans la Province du Tanganyika*, Rapport de progrès de Projet PBF, 2021.

<sup>11</sup> Gouvernement provincial du Tanganyika, *Plan de développement provincial du Tanganyika 2022-2027*, Kalemie, décembre 2022.

Ngoie Mukena avait évoqué le nombre d'une vingtaine de blocs pétroliers à prospector pour l'ensemble du Graben Tanganyika<sup>12</sup>.

## 2. Le contexte actuel global de Sécurité et de gouvernance dans la Province du Tanganyika

La situation actuelle dans cette Province demeure précaire. Et c'est suite à des conflits armés des Provinces voisines, notamment du Sud-Kivu où les combats entre le M23, les FARDC et les Wazalendo engendrent l'insécurité. Ces conflits armés dans le Sud-Kivu entraînent en effet une crise humanitaire caractérisée par des mouvements de populations. La Province du Tanganyika n'est pas épargnée par ces flux des populations.

Concernant la gouvernance actuellement en vigueur dans la Province du Tanganyika, il est important de souligner qu'elle se déroule au sein d'un cadre institutionnel et sociopolitique particulièrement complexe. Ce cadre est marqué tant par des défis structurels que par des enjeux contemporains liés aux États en voie de développement. Créée à la suite du découpage territorial de 2015, la Province du Tanganyika se situe encore dans une phase de construction institutionnelle où les mécanismes de gouvernance locale peinent à s'enraciner durablement. L'autorité publique est dans une certaine mesure fragmentée et partagée entre les institutions provinciales légalement établies (gouvernement provincial, assemblée provinciale, administrateurs des territoires ...), certains acteurs coutumiers influents, des groupes armés ...

La Province du Tanganyika fait aussi face à des violences ou tensions communautaires, à la criminalité transfrontalière, et à des interférences régionales que nous verrons dans les lignes qui suivent.

## 3. Les conflits intercommunautaires dans la Province du Tanganyika

### 3.1 L'origine et les dynamiques des violences ou tensions dans la Province du Tanganyika

Le contexte sécuritaire de la Province du Tanganyika demeure préoccupant. En effet, depuis quelques années, la Province du Tanganyika est le théâtre de conflits identitaires entre les Twa et les Bantous<sup>13</sup>, principalement entre les Luba et les Twa. Voyons à présent les causes historiques et structurelles de ces conflits communautaires, les facteurs aggravants récents et les acteurs concernés.

#### 3.1.1. Les causes historiques et structurelles

Les conflits communautaires qu'a connus la Province du Tanganyika (Luba-Twa) sont dus à la marginalisation de certaines communautés pendant des années. Les Twa étaient les premiers habitants de la RDC, assurant leur subsistance grâce à la chasse et à la cueillette dans les zones en marge des savanes et forêts. Cependant, les tribus bantoues, qui dépendaient principalement de l'agriculture pour leur subsistance, commencèrent à migrer vers le bassin du fleuve Congo durant le premier millénaire et repoussèrent graduellement les Pygmées vers les zones forestières toujours plus reculées. Avec le temps, les Bantous commencèrent à exercer leur contrôle sur la terre en établissant des structures de pouvoir tribal héréditaires, hiérarchiques et interreliées qui excluaient les Pygmées. Ces structures tribales ou coutumières sous-tendent toujours à ce jour la configuration des gouvernements locaux en RDC, particulièrement au niveau des groupements et villages, ainsi que dans les chefferies. Ceci explique aussi en bonne partie l'absence de Twa dans les positions de pouvoir au Tanganyika<sup>14</sup>.

Lors de l'époque coloniale et depuis l'indépendance, la coupe des forêts pour exploiter le bois, l'agriculture, l'élevage et les exploitations minières, combinées à la création des parcs naturels, ont graduellement poussé les Pygmées hors des forêts. Ceci a déclenché une sédentarisation croissante de ces populations. Cette sédentarisation, accompagnée

<sup>12</sup> Radio Okapi, « Kalemie : le pétrole décelé dans le lac Tanganyika », article publié le 19 février 2017, en ligne sur internet, <https://www.radiookapi.net/2017/02/19/actualite/economie/kalemie-le-petrole-decelle-dans-le-lac-tanganyika>, consulté le 30 octobre 2025.

<sup>13</sup> Kamulete L., *art. cit.*, en ligne sur internet, <https://actualite.cd/2021/06/10/bantous-twa-ces-conflits-identitaires-qui-dechirent-le-tanganyika-enquete>.

<sup>14</sup> Kamakumbi Yauli, A., « Du conflit intercommunautaire Twa-Bantous en Province du Tanganyika : tentative des solutions », in *IJRDO - Journal of Social Science and Humanities Research*, vol. 11, n° 1, mars 2025, p. 19.

d'une réduction significative de l'accès aux ressources forestières, et d'un accès limité à la terre, a entraîné une pauvreté systématiquement plus élevée aux populations pygmées relativement en majorité bantoue. Ceci a mené l'auteur d'une étude de la Banque mondiale à résumer leur situation de cette manière : « *Pauvres, vulnérables et marginalisés, telle est aujourd'hui la qualification la plus adéquate de la situation des peuples autochtones pygmées de RDC* ». Cette pauvreté et cette vulnérabilité plus élevée caractérisent également la situation des Twa au Tanganyika<sup>15</sup>.

L'indépendance que la RDC a obtenue le 30 juin 1960 n'a pas mis fin aux inégalités entre ces différentes communautés. Les Twa ont donc mis en place des mécanismes de défense. Ils n'hésitent pas à utiliser la force pour avoir accès à des ressources (eau, terre) considérées comme essentielles à leur survie<sup>16</sup>. « *Les Twa ont un accès limité à la terre qui est contingent à l'allocation de celle-ci par les chefs de village bantou en échange d'une taxe coutumière (typiquement une part variable de la récolte annuelle)* »<sup>17</sup>.

De l'enquête menée par Laurianne Kamulete, il ressort que « *ces violences résultent de problèmes sociaux mal gérés et agissent sur plusieurs niveaux de la vie quotidienne* »<sup>18</sup>. Il découle de son enquête que « *le conflit interethnique est vécu jusque dans la ville de Kalemie et s'est répandu dans les autres territoires de la Province. Certains Twa interrogés affirment que toutes ces violences sont la résultante de la discrimination dont ils sont victimes de la part de la communauté bantoue sur le plan social. C'est notamment l'accès à l'éducation, le refus des mariages entre Twa et Bantous, la distinction des classes sociales...* »<sup>19</sup>. Ces violences, souvent qualifiées de « *conflits intercommunautaires* », dépassent cependant la simple opposition ethnique pour s'inscrire dans un système complexe mêlant enjeux politiques, économiques et identitaires. La multiplication des groupes armés, la circulation incontrôlée des armes légères et la faiblesse des institutions sécuritaires provinciales ont favorisé la consolidation d'un ordre hybride où coexistent pouvoirs formels et autorités informelles<sup>20</sup>.

Amuri Kamakumbi Yauli relève aussi la discrimination systématique envers les populations Twa comme l'une des causes des conflits entre les Bantous et les Twa. Pour lui, « *la marginalisation économique et politique de longue date des Twa a aussi été accompagnée par une discrimination et des préjugés systématiques de la part des populations bantoues. Les Twa sont traités comme des citoyens de seconde zone, sinon comme des « sous-hommes ». Ceci est autant une cause qu'une conséquence de leur marginalisation, étant donné leur pauvreté, leur fort taux d'illettrisme, et leur accès limité aux services de base. Les frais de service élevés et les mauvais traitements de la part du personnel des cliniques et écoles en raison de leur ethnicité, représentent les principales barrières à cet accès aux services. Les femmes et filles twa sont particulièrement vulnérables dans ce contexte. Les villageois bantous empêchent souvent les « sales » Twa de collecter l'eau à la même source ou de manger à la même table qu'eux. Les hommes bantous peuvent marier les femmes twa, mais il est interdit aux hommes twa de marier les femmes bantoues. Cette discrimination s'étend aussi aux salaires, étant donné que les Twa reçoivent un salaire inférieur aux Bantous pour le même travail, quand ils ne sont pas soumis au travail forcé. Des discours haineux de la part de certains politiciens et notables, faisant même parfois la promotion de la violence contre les Twa, durcissent les attitudes discriminatoires et attisent le conflit. Des pratiques discriminatoires systématiques à l'encontre des Twa représentent un autre grief clé demeurant sans réponse qui a directement déclenché des cas de violences, ce qui en fait une cause importante du conflit* »<sup>21</sup>.

### 3.1.2. Les facteurs aggravants récents

Les tensions anciennes ont trouvé un terrain de réactivation dans le contexte de fragilisation post-conflit qu'a connu la RDC depuis la fin des deux guerres du Congo (1996–2003). À partir de 2013, le Tanganyika a connu une résurgence

<sup>15</sup> *Ibidem*.

<sup>16</sup> Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales, « Afrique centrale : leurs terres perdues et leur culture dégradée, les Twa des Grands Lacs n'ont ni feu ni lieu », article publié le 27 octobre 2004, en ligne sur internet, <https://www.wrm.org.uy/fr/node/12881>, consulté le 29 octobre 2025.

<sup>17</sup> Kamakumbi Yauli, A., *art. cit.*, p. 19.

<sup>18</sup> Mouvement mondial pour les forêts tropicales, *art. cit.*, en ligne sur internet, <https://www.wrm.org.uy/fr/node/12881>.

<sup>19</sup> *Ibidem*.

<sup>20</sup> Stearns, J., *From CNDP to M23. The evolution of an armed movement in eastern Congo*, Londres, The Rift Valley Institute, 2012.

<sup>21</sup> Kamakumbi Yauli, A., *art. cit.*, p. 20.

de violences intercommunautaires, souvent désignées sous le terme de « *conflit Luba-Twa* », qui ont rapidement pris une tournure armée<sup>22</sup>. Ces affrontements, d'abord localisés, se sont étendus à plusieurs territoires (Kabalo, Nyunzu, Manono), entraînant des déplacements massifs de populations et la destruction de villages entiers<sup>23</sup>.

Plusieurs facteurs récents ont aggravé cette situation :

1. La **prolifération des groupes armés locaux**, souvent instrumentalisés par des acteurs politiques cherchant à consolider leur influence territoriale ;
2. La **mauvaise gouvernance des ressources naturelles**, notamment le bois, la pêche et les minerais, qui constitue un enjeu économique majeur pour les milices ;
3. La **faiblesse de la présence étatique** et le manque de confiance dans les forces de Sécurité nationales, accusées d'exactions et de partialité.

La décentralisation administrative, censée rapprocher le pouvoir des citoyens, a paradoxalement accentué certaines rivalités locales autour du contrôle des postes administratifs et des ressources budgétaires. À cela s'ajoute l'impact des crises sécuritaires régionales, notamment celles du Sud-Kivu et du Nord-Kivu qui alimentent une circulation incontrôlée d'armes légères et de combattants dans la zone.

### 3.1.3. Les acteurs impliqués dans les conflits dans le Tanganyika

Plusieurs acteurs sont impliqués dans les conflits dans le Tanganyika. Ce sont notamment, les groupes armés locaux comme les milices Twa ou Luba. Leurs revendications sont entre autres, la recherche de l'identité, de la Sécurité communautaire et des opportunités économiques.

À ces acteurs, il y a lieu d'ajouter les chefs coutumiers qui jouent parfois un rôle ambivalent. Certaines tentent de pacifier leurs communautés. En 2019, les chefs coutumiers de la Province du Tanganyika s'étaient engagés à accompagner le gouvernement provincial dans ses efforts de sensibilisation à la reddition de groupes armés et à la cohabitation pacifique entre les communautés. Ces chefs traditionnels ont pour mission de sensibiliser les groupes réfractaires. Quatre axes avaient été ciblés : l'axe Kalemie-Kyoko-Kahompwa-Kisengo-Dunia, l'axe Kalemie-Lambo Kilela-Lambo Katenga, l'axe Kalemie-Lambo Kilela-Mulolwa, et l'axe Lambo Kilela-Mukuli<sup>24</sup>. Cependant, d'autres chefs coutumiers participent activement à la mobilisation guerrière, instrumentalisant les identités locales à des fins politiques<sup>25</sup>.

## 3.2 Le mode opératoire des milices, des groupes armés ou des réseaux de violence dans la Province du Tanganyika

### 3.2.1. La présentation des principaux groupes actifs dans la Province du Tanganyika

Le paysage sécuritaire de la Province du Tanganyika se caractérise par la présence d'une pluralité de groupes armés communautaires, dont la structuration et les alliances évoluent en fonction des dynamiques locales, ethniques et

<sup>22</sup> Conseil de Sécurité des Nations unies, *Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo*, Rapport du Secrétaire général, S/2018/655, 2 juillet 2018.

<sup>23</sup> OCHA, « République démocratique du Congo - Note d'informations humanitaires pour la Province du Tanganyika », 7 septembre 2022, en ligne sur internet, <https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/republique-democratique-du-congo-note-dinformations-humanitaire-pour-la-Province-du-tanganyika-7-septembre-2022>, consulté le 30 octobre 2023.

<sup>24</sup> Radio Okapi, « Tanganyika : les chefs coutumiers se lancent dans la sensibilisation à la cohabitation pacifique », article publié le 08 novembre 2019, en ligne sur internet, <https://www.radiookapi.net/2019/11/08/actualite/securite/tanganyika-les-chefs-coutumiers-se-lancent-dans-la-sensibilisation-la>, consulté le 30 octobre 2025.

<sup>25</sup> Battory, J. et Vircoulon, T., « Les pouvoirs coutumiers en RDC. Institutionnalisation, politisation et résilience », in Notes de l'Ifri, mars 2020, en ligne sur internet, [https://www.ifri.org/sites/default/files/migrated\\_files/documents/atoms/files/note\\_battory\\_virdoulon\\_rdc\\_2020\\_complet\\_okes.pdf](https://www.ifri.org/sites/default/files/migrated_files/documents/atoms/files/note_battory_virdoulon_rdc_2020_complet_okes.pdf), consulté le 29 octobre 2025.

politiques. Les principaux acteurs armés identifiés par la MONUSCO et les observateurs indépendants sont les suivants : les milices Twa et les milices d'auto-défense Luba.

### 3.1. Les milices Twa

Les milices Twa, issues des communautés pygmées, sont apparues vers 2013 dans les territoires de Kabalo et de Nyunzu. Leur émergence répondait initialement à un sentiment d'exclusion socio-économique et politique, et à la volonté de résister à ce qui était perçu comme la domination historique des Luba. Leurs effectifs sont difficiles à évaluer avec précision.

### 3.2. Les milices Luba

Les milices Luba (ou « autodéfense Luba ») ont été constituées en réaction aux attaques des groupes Twa, revendiquant la protection des villages Luba et le rétablissement de l'autorité coutumière<sup>26</sup>. En 2014 déjà, Adeline Marthe notait qu' « après les Maï-Maï Gédéon, Bakata-Katanga, Yakutumba, la milice d'autodéfense Luba est en passe de devenir une nouvelle menace contre les populations civiles de Maloba. Les miliciens de ce mouvement ont dernièrement pillé et incendié des villages dans cette localité »<sup>27</sup>.

#### 3.2.2. Les objectifs et motivations des groupes armés

Les objectifs et motivations des groupes armés de la Province du Tanganyika, principalement celles des Luba et des Twa, sont parfois entremêlés et évolutifs. Toutefois, nous avons essayé de relever certains objectifs qui sont identitaires, économiques, et idéologiques. Sur le plan purement identitaire, notons que les milices se considèrent, dans beaucoup de cas, comme des protecteurs de leurs communautés respectives. Les Luba expliquent leurs actions en s'établissant sur le besoin de protéger leurs terres face à des attaques récurrentes des Twa. Quant aux Twa, ils soutiennent l'argument selon lequel ils seraient en train de réclamer la reconnaissance de leur dignité et de leurs droits traditionnels longtemps ignorés.

Les enjeux économiques sont également un facteur déterminant dans la persistance des conflits armés dans la Province du Tanganyika. Les groupes armés se financent en prélevant des taxes illégales sur les routes, en exploitant des ressources naturelles ou en obligeant les jeunes à rejoindre leurs rangs<sup>28</sup>.

#### 3.2.3. Les modes d'action : recrutement, financement, communication et influence sur les populations locales

Le recrutement, dans les milices locales de la Province du Tanganyika, est dans certains cas informel et forcé. Les jeunes hommes, sans travail ni avenir économique, sont les plus visés. Les techniques vont de l'endoctrinement communautaire à la pression coutumière en passant par l'enrôlement forcé. Parfois, les milices offrent aux recrues une protection contre les attaques ennemis ou une petite récompense matérielle, consolidant un système de loyauté établi sur la survie<sup>29</sup>.

Le financement est assuré par des activités illicites. Les groupes bénéficient du commerce illégal de bois, de minerais, de poissons et de bétail, et des impôts illégaux sur les marchés ruraux et les routes, comme mentionné précédemment.

<sup>26</sup> Marthe, A., « Katanga : la milice d'autodéfense Luba, une nouvelle menace à Maloba », *Réseau pour la réforme du secteur de Sécurité et de justice*, 11 août 2014, en ligne sur internet, <https://www.rssjrdc.org/2014/08/katanga-la-milice-dauto-defense-luba-une-nouvelle-menace-a-maloba>, consulté le 30 octobre 2025.

<sup>27</sup> *Ibidem*.

<sup>28</sup> « TANGANYIKA : la milice d'autodéfense renonce à la taxation illégale et lève ses barrières à MOBA », article publié le 19 mai 2025, en ligne sur internet, <https://www.kitinfos.net/2025/05/tanganyika-la-milice-dautodefense.html>, consulté le 30 octobre 2025.

<sup>29</sup> Radio Okapi, « Katanga : les Maï-Maï du chef milicien Gédéon recrutent de force les habitants de Kungye », article publié le 08 août 2012, en ligne sur internet, <https://www.radiookapi.net/regions/katanga/2012/08/08/katanga-les-mai-mai-du-chef-milicien-gedeon-recrutent-de-force-les-habitants-de-kungye>, consulté le 30 octobre 2025.

En matière de communication et d'influence, les milices utilisent des rhétoriques identitaires simplistes, établies sur la peur de l'« autre » et la justification de la violence comme moyen de justice communautaire. L'usage des canaux classiques (chefferies, assemblées villageoises, messagers coutumiers) leur permet de faire passer leurs messages et de conserver une certaine autorité morale sur les populations.

#### 4. La criminalité transfrontalière

La Province du Tanganyika, par sa position géostratégique au cœur de l'Afrique centrale et sa longue frontière lacustre avec la Zambie et le Burundi, demeure un espace vulnérable à divers phénomènes de criminalité transfrontalière. Parmi ceux-ci, figurent le trafic d'armes, les déplacements internes, l'insécurité dans le bassin du lac Tanganyika...

##### 4.1. Le trafic d'armes

Le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC) constitue l'un des principaux défis sécuritaires affectant la stabilité du Tanganyika. Les conflits récurrents dans l'est de la RDC ont stimulé la circulation clandestine d'armements provenant tant des pays voisins que des stocks résiduels issus des anciennes rébellions<sup>30</sup>. Cette circulation clandestine d'armes contribue à alimenter les conflits intercommunautaires et les cycles de violence dans la Province du Tanganyika. La zone frontalière de Nyemba<sup>31</sup> a payé le prix de son éloignement administratif et du manque de contrôle des autorités de l'État.

##### 4.2.1. Les déplacements internes

Le rapport de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de juin-juillet 2025 présente les principaux résultats du suivi des mouvements de populations dans la Province du Tanganyika. Ce suivi a lieu à l'issue du treizième cycle d'évaluation conduit par l'unité de la Matrice de suivi des déplacements de cette Organisation. Selon celle-ci, 253 957 individus déplacés, soit environ 7 % de la population totale de Tanganyika, ont été identifiés au Tanganyika. La majorité des déplacés résident dans les territoires de Manono (34% du total), Kalemie (25 %) et Moba (13 %). Dans l'ensemble de la Province du Tanganyika, les déplacements sont majoritairement liés aux conflits (85 %) et aux catastrophes naturelles (14 %). Moins de 1 % des déplacements étaient liés à des épidémies. Les conflits armés et les conflits intercommunautaires ont été les principaux types de conflits ayant entraîné des déplacements dans la Province, avec 85 mille personnes déplacées dans chaque cas. Les déplacements liés aux climats étaient principalement liés aux inondations (26 mille personnes), tandis que les sécheresses et les incendies de forêt étaient liés au déplacement d'un nombre considérablement plus faible de personnes déplacées internes (respectivement 3 mille et 261 personnes). 982 déplacements étaient liés à des épidémies, ce qui représente moins de 0,5 % de l'ensemble des personnes déplacées internes vivant dans des familles d'accueil<sup>32</sup>.

Ces déplacements internes peuvent contribuer à une pression socioéconomique accrue dans les zones urbaines comme Kalemie, déjà fragilisées par l'insuffisance des infrastructures et des capacités d'accueil. Ils peuvent aussi, dans une certaine mesure, contribuer à la criminalité transfrontalière et urbaine. Cette dernière a connu une hausse, ces dernières années, dans la Province du Tanganyika<sup>33</sup>.

<sup>30</sup> Muga Sitawa, M., « Le conflit en RDC alimente la contrebande dans le bassin du lac Tanganyika », 5 août 2025, en ligne sur internet, <https://enactafrica.org/enact-observer/le-conflit-en-rdc-alimente-la-contrebande-dans-le-bassin-du-lac-tanganyika>, consulté le 19 novembre 2025.

<sup>31</sup> Gender-Based Violence AoR, *Analyse des Gaps dans la réponse aux VBG dans le Tanganyika*, Rapport du 24 octobre 2023, en ligne sur internet, <https://www.reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/analyse-des-gaps-dans-la-reponse-aux-vbg-dans-le-tanganyika>, consulté le 19 novembre 2025.

<sup>32</sup> OIM RDC, *Tableau de bord-suivi des mouvements de populations. Province du Tanganyika*, 13<sup>e</sup> cycle, juin-juillet 2025, Rapport publié le 18 août 2025.

<sup>33</sup> Radio Okapi, « Tanganyika : hausse des cas de criminalité urbaine à Kalemie », article publié le 25 juillet 2024, en ligne sur internet, <https://www.radiookapi.net/2024/07/25/actualite/securite/tanganyika-hausse-des-cas-de-criminalite-urbaine-kalemie>, consulté le 19 novembre 2025 ; « Tanganyika : la criminalité urbaine refait surface à Kalemie », en ligne sur internet, <https://elections.net.com/article/tanganyika-la-criminalite-urbaine-refait-surface-a-kalemie>, consulté le 19 novembre 2025 ; Radio Okapi, « Alerte à Moba : inquiétante recrudescence de la

#### 4.2.2. L'insécurité dans le bassin du lac Tanganyika

L'insécurité, le piratage maritime, la contrebande, etc. dans le bassin du lac Tanganyika constituent d'autres problèmes majeurs de la Province du Tanganyika, principalement dans les zones de pêche et de commerce sur ce lac. En effet, « *la vie sur le lac Tanganyika est devenue dangereuse et la marine, malgré sa présence, a beaucoup de difficultés pour assurer la Sécurité des personnes dans cette vaste zone* »<sup>34</sup>. L'absence d'une police lacustre, suffisamment équipée, renforce l'impunité de ces groupes criminels opérant sur ce lac. L'insécurité lacustre constitue ainsi un frein majeur au commerce transfrontalier et à la mobilité sécurisée des populations riveraines du lac Tanganyika.

### 5. Les interférences régionales

La Province du Tanganyika, en raison de sa position stratégique au carrefour des dynamiques interprovinciales et transfrontalières, demeure profondément influencée par les interactions sécuritaires avec les Provinces voisines du Haut-Katanga, du Sud-Kivu, ainsi qu'avec le Burundi. Ces interférences, à la fois politiques, militaires et socio-économiques, configurent un environnement sécuritaire complexe où acteurs étatiques et non étatiques s'entrecroisent, testant la capacité de résilience institutionnelle de la Province.

#### 5.1. La dynamique avec le Sud-Kivu et le Burundi

Les relations sécuritaires entre le Tanganyika et ses Provinces limitrophes se caractérisent par une interdépendance conflictuelle, en ce que les crises localisées dans l'une des entités administratives tendent à générer des externalités négatives dans les autres. Avec le Sud-Kivu, les interactions sécuritaires sont historiquement marquées par les retombées des conflits du Nord et du Sud-Kivu qui ont façonné des dynamiques armées transversales ; la présence de réseaux de contrebande utilisant les itinéraires lacustres du lac Tanganyika ; des échanges transfrontaliers non régulés, facilitant des mobilités susceptibles d'être instrumentalisées par des groupes armés.

Le Burundi, quant à lui, exerce une influence significative par la porosité de la frontière lacustre qui permet des circulations intenses de biens et de personnes, parfois en marge du contrôle étatique ; l'existence de réseaux de pêche illégale et de trafic lacustre exploités par des groupes criminels ; les répercussions des crises politiques burundaises qui se diffusent par les mobilités forcées, influençant parfois la configuration sécuritaire de la zone riveraine de Kalemie. Ces interactions illustrent un espace régional où la sûreté n'est pas cloisonnée par les limites administratives, mais évolue selon une logique de Sécurité interconnectée, typique des régions en recomposition politique.

#### 5.2. Le rôle des FARDC et de la PNC

Les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la Police nationale congolaise (PNC) constituent des acteurs centraux dans la gestion des interférences régionales. Leur efficacité dépend, toutefois, de plusieurs facteurs, notamment la coordination interprovinciale, souvent entravée par des contraintes logistiques ; la faible couverture territoriale dans certaines zones de la Province... Les FARDC mènent régulièrement des opérations conjointes avec les régions militaires voisines, notamment le Haut-Katanga, pour neutraliser les mouvements résiduels issus des anciens groupes armés Maï-Maï. Quant à la PNC, elle demeure un acteur clé dans la gestion des conflits intercommunautaires dans les régions du lac-Kalemie et de Nyunzu. Cependant, même si elles sont présentes dans la Province du Tanganyika, les FARDC et les PNC ont besoin d'améliorer leur stratégie à plusieurs niveaux, en prenant systématiquement en compte les aspects interprovinciaux et transfrontaliers des menaces.

<sup>34</sup> criminalité et des actes de banditisme », article publié le 17 août 2025, en ligne sur internet, <https://www.radiookapi.net/2025/08/17/actualite/securite/alerte-moba-inquietante-recrudescence-de-la-criminalite-et-des-actes>, consulté le 19 novembre 2025.

<sup>34</sup> FédeAqua, « Prise d'otages sur le lac Tanganyika », 23 juin 2024, en ligne sur internet, <https://www.fedeaqua.org/biodiversite/nos-biotopes-preferes/312-prise-otages>, consulté le 19 novembre 2025.

## 6. Les implications pour la paix régionale

### 6.1. Le Tanganyika, zone charnière régionale

La Province du Tanganyika occupe, en effet, une position géostratégique intéressante dans la région des Grands Lacs africains, en Afrique centrale et en Afrique orientale. Cette Province constitue un espace de transit, d'échanges et d'interactions sécuritaires entre les différents pays de ces deux régions, principalement entre la RDC, la Tanzanie et le Burundi. Cela découle du fait qu'elle est au croisement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)<sup>35</sup>, de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et de la région des Grands Lacs africains. Cette configuration fait du Tanganyika une zone charnière, c'est-à-dire un territoire dont la stabilité conditionne partiellement celle de l'espace régional. Au niveau interne de la RDC, la Province du Tanganyika constitue aussi un espace d'échange entre les Provinces du Sud-Kivu et du Haut-Katanga.

L'importance du lac Tanganyika renforce cette centralité. Quatrième plus grand lac africain et axe historique de mobilité commerciale, il relie directement les économies littorales et facilite la circulation de biens, mais également, dans les contextes de faible contrôle institutionnel, la circulation d'acteurs non étatiques, y compris les criminels. La Province joue ainsi un rôle de pivot sécuritaire et économique, dont les fragilités internes peuvent rapidement générer des répercussions transfrontalières. La position du Tanganyika l'expose ainsi aux dynamiques régionales de contagion sécuritaire. Les crises politiques récurrentes au Burundi et les conflits armés à l'est de la RDC, en particulier dans la Province du Sud-Kivu, peuvent constituer des facteurs qui s'étendent vers la Province du Tanganyika en raison de plusieurs mécanismes, tels que la porosité des frontières, les économies criminelles transfrontalières et la circulation des groupes armés dans la région des Grands Lacs africains. Toutefois, cette Province présente aussi des opportunités pour l'intégration économique et la coopération régionale.

### 6.2. La Province du Tanganyika et les opportunités pour l'intégration économique et la coopération régionale

Si la Province du Tanganyika est exposée à des risques d'ordre sécuritaire, elle constitue également un levier stratégique pour la paix régionale, notamment dans les domaines suivants : l'intégration économique régionale et la coopération sécuritaire et les initiatives régionales.

#### 6.2.1. L'intégration économique régionale

La Province du Tanganyika constitue un point de jonction pour plusieurs corridors économiques, notamment ceux reliant la Zambie au Haut-Katanga, ainsi que la Tanzanie via Kalemie et Kigoma, et les deux Kivu. Le développement des infrastructures portuaires, routières et ferroviaires peut faire de cette Province un hub logistique, avec des retombées positives pour l'Afrique centrale, orientale et australe.

#### 6.2.2. La coopération sécuritaire et les initiatives régionales

Le renforcement des mécanismes de surveillance lacustre, la coopération policière entre la RDC, le Burundi et la Tanzanie, ainsi que les initiatives de la SADC offrent des marges importantes pour stabiliser le corridor du lac Tanganyika. La paix régionale peut aussi être consolidée par les commissions mixtes transfrontalières, les plateformes de dialogue intercommunautaires, les projets de développement intégrés (pêche, agriculture, transport lacustre), les coopérations portuaires (Kalemie–Kigoma).

En mobilisant ces opportunités, le Tanganyika peut passer d'un espace de vulnérabilité à un espace d'intégration stabilisatrice, contribuant à la prévention régionale des conflits et à la sécurisation durable des corridors économiques.

<sup>35</sup> La SADC regroupe les 16 pays suivants : Angola, Botswana, Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Les pays frontaliers directs de la Province du Tanganyika sont notamment la Zambie et la Tanzanie.

## 7. La Province du Tanganyika et la paix en Afrique centrale, orientale et australe

### 7.1. Le Tanganyika comme zone charnière régionale

La Province du Tanganyika est géostratégiquement cruciale dans la région des Grands Lacs africains. Située au carrefour de la RDC, de la Zambie, du Burundi, connectée à la Tanzanie par le lac Tanganyika, elle est un carrefour économique, sécuritaire et migratoire entre l'Afrique centrale, orientale et australe. Cette situation lui confère à la fois une ouverture régionale et une vulnérabilité aux tensions transfrontalières. Le Tanganyika est aussi une région cruciale de transit pour les réseaux commerciaux et les mobilités transnationales. Cela renforce donc son interdépendance avec les Provinces limitrophes, en particulier le Haut-Katanga et le Sud-Kivu, sans oublier les pays riverains du lac Tanganyika.

### 7.2. Les risques de contagion des crises politico-sécuritaires voisines

L'emplacement de la Province du Tanganyika à proximité de zones affectées par des crises ou qui viennent tout juste de passer par des troubles majeurs signifie qu'elle est exposée à des dangers importants en termes d'escalade des conflits liés à la politique et à la Sécurité. Trois dynamiques cruciales peuvent être identifiées : les effets durables des conflits dans le Sud-Kivu et au Burundi, le déplacement régional de groupes armés ainsi que les faiblesses socioéconomiques qui servent de catalyseurs aux crises politico-sécuritaires.

#### 7.2.1. Les effets durables des conflits du Sud-Kivu et du Burundi

Les tensions politiques au Burundi, régulièrement marquées par des cycles de confrontation entre les forces étatiques et les groupes contestataires, engendrent des flux migratoires, des trafics transfrontaliers et des risques d'infiltration de groupes armés. De même, les crises persistantes dans le Sud-Kivu, particulièrement entre le groupe AFC/M23 et les FARDC/Wazalendo, exercent une pression sécuritaire latente sur les zones sud du Tanganyika.

#### 7.2.2. Les circulations régionales de groupes armés

Des groupes armés résiduels, parfois en mouvement entre le Nord-Katanga, le Sud-Kivu ou le Burundi, peuvent instrumentaliser les failles sécuritaires et l'étendue des zones non contrôlées. Ces circulations, bien que moins intenses qu'au début des années 2010, demeurent un facteur de fragilité structurelle.

#### 7.2.3. Les vulnérabilités socio-économiques comme vecteurs de diffusion

La pauvreté chronique, la faiblesse institutionnelle et les tensions communautaires constituent des portes d'entrée permettant à des crises exogènes de trouver des résonances locales. Comme le souligne Stathis N. Kalyvas, les zones fragiles deviennent souvent le prolongement géographique de conflits régionaux lorsque les variables structurelles locales ne sont pas maîtrisées<sup>36</sup>.

#### 7.2.4. Les opportunités d'intégration économique et de coopération régionale

En dépit des défis sécuritaires ci-haut mentionnés, il convient de noter que la Province du Tanganyika présente des perspectives significatives pour la paix dans la région des Grands Lacs africains, surtout pour l'intégration économique et la coopération transfrontalière. Cette Province peut servir de zone de transit, d'échanges commerciaux et d'interactions sociales entre la RDC, la Tanzanie, le Burundi et la Zambie. En renforçant la sécurisation de cette Province et en adoptant une gestion concertée des ressources halieutiques, on pourrait intensifier la coopération entre les pays côtiers.

<sup>36</sup> Kalyvas, S. N., *The Logic of Violence in Civil War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

De même, il convient de noter que le corridor Kalemie-Kigoma et l'axe Pweto-Zambie sont des pôles de développement susceptibles de favoriser une intégration économique structurante et d'atténuer les tensions par la création d'interdépendances positives. Comme le montrent les études de l'Union africaine, les corridors économiques influencent directement la diminution des risques de conflit lorsqu'ils améliorent les opportunités socio-économiques locales. Les projets de corridor, souvent qualifiés de « développement », partent pour la plupart du postulat qu'il existe un lien évident entre la construction des infrastructures, le désenclavement des territoires et leur mise en réseau et le développement économique. Ils sont présentés comme des outils de planification favorisant une meilleure insertion dans la mondialisation ; ils souhaitent canaliser les projets d'investissement, de renforcer les processus de croissance économique et de promouvoir et de faciliter le libre-échange. Leurs implantations doivent permettre de réduire le coût des produits importés, d'améliorer l'accès aux marchés internationaux, de faciliter le maillage industriel, l'interdépendance des différents secteurs de l'économie en reliant par exemple davantage les lieux de production avec ceux de consommation. Les corridors auraient donc pour objectifs de favoriser la croissance économique, l'emploi et l'amélioration des conditions de vie. Ils suscitent ainsi de nombreux espoirs et attentes auprès des populations locales, notamment situées dans les espaces périphériques<sup>37</sup>.

Enfin, les initiatives conjointes entre les FARDC, la PNC et les forces de Sécurité des pays voisins, bien qu'inégales, représentent un socle pour renforcer la prévention des conflits transfrontaliers. Une montée en capacité institutionnelle, notamment en matière de contrôle des frontières et de lutte contre les trafics, pourrait transformer le Tanganyika en acteur stabilisateur plutôt qu'en zone-tampon vulnérable.

## 8. Conclusion

L'examen des dynamiques de Sécurité, d'institutionnalité et de socio-économie dans la Province du Tanganyika met en lumière une configuration intensément influencée par la dépendance entre l'insécurité, la gouvernance déficiente et le sous-développement.

Les tensions entre les communautés, exacerbées par des discriminations passées, l'isolement sociopolitique et la rivalité pour les ressources, ont conduit à la formation de milices qui, à leur suite, sapent le pouvoir de l'État et entretiennent un climat d'insécurité. Outre cette instabilité interne, il existe également des facteurs externes liés à la criminalité transfrontalière, à la prolifération d'armes légères et aux crises régionales. Ceci confirme que le Tanganyika fait partie d'une zone de Sécurité élargie où les menaces se chevauchent.

En dépit de ses ressources naturelles abondantes et de ses perspectives économiques prometteuses, la Province du Tanganyika est bloquée dans une trappe de sous-développement où l'insécurité entrave l'investissement, affaiblit ses institutions provinciales et son développement durable et inclusif. Pour ce faire, il faudrait pour cette Province, une approche globale qui comprend le renforcement de la gouvernance, le développement socioéconomique, la valorisation des ressources de cette Province et le dialogue intercommunautaire franc et durable.

Ce n'est qu'en articulant ces dimensions et en inscrivant les réponses dans une coopération régionale renforcée que le Tanganyika pourra rompre avec les cycles de violence, consolider la résilience institutionnelle et contribuer de manière significative à la paix et à la stabilité dans la région des Grands Lacs.

## Bibliographie

Agence nationale pour la promotion des investissements. (n.d.). *Province du Tanganyika*. Retrieved from <https://www.investindrc.cd/fr/PROVINCE-DU-TANGANYIKA>

Battory, J., & Vircoulon, T. (2020, mars). *Les pouvoirs coutumiers en RDC. Institutionnalisation, politisation et résilience* (Notes de l'Ifri). Institut français des relations internationales. Retrieved

<sup>37</sup> Fau, N., « Les corridors de développement », in *EchoGéo*, n° 49, 2019, p. 4.

from [https://www.ifri.org/sites/default/files/migrated\\_files/documents/atoms/files/note\\_battory\\_virdoulon\\_rdc\\_2020\\_complet\\_okes.pdf](https://www.ifri.org/sites/default/files/migrated_files/documents/atoms/files/note_battory_virdoulon_rdc_2020_complet_okes.pdf)

Buzan, B., Wæver, O., & De Wilde, J. (1998). *Security: A new framework for analysis*. Lynne Rienner Publishers.

Collier, P. (2007). *The bottom billion: Why the poorest countries are failing and what can be done about it*. Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/0195311450.001.0001>

Conseil de Sécurité des Nations Unies. (2018, 2 juillet). *Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo: Rapport du Secrétaire général* (S/2018/655).

Constitution de la République démocratique du Congo, 18 février 2006.

Fau, N. (2019). Les corridors de développement. *EchoGéo*, 49. <https://doi.org/10.4000/echogeo.17681>

FédéAqua. (2024, 23 juin). *Prise d'otages sur le lac Tanganyika*. Retrieved from <https://www.fedequa.org/biodiversite/nos-biotopes-preferes/312-prise-otages>

Gender-Based Violence AoR. (2023, 24 octobre). *Analyse des Gaps dans la réponse aux VBG dans le Tanganyika*. ReliefWeb. Retrieved from <https://www.reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/analyse-des-gaps-dans-la-reponse-aux-vbg-dans-le-tanganyika>

Gouvernement provincial du Tanganyika. (2022, décembre). \*Plan de développement provincial du Tanganyika 2022-2027\*.

Kalyvas, S. N. (2006). *The logic of violence in civil war*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511818462>

Kamakumbi Yauli, A. (2025). Du conflit intercommunautaire Twa-Bantous en Province du Tanganyika : tentative des solutions. \*IJRDO - Journal of Social Science and Humanities Research\*, 11\*(1), 88–99.

Kamulete, L. (2021, 10 juin). *Bantous-Twa : ces conflits identitaires qui déchirent le Tanganyika – Enquête*. [Actualite.cd](https://actualite.cd/2021/06/10/bantous-twa-ces-conflits-identitaires-qui-dechirent-le-tanganyika-enquete). Retrieved from <https://actualite.cd/2021/06/10/bantous-twa-ces-conflits-identitaires-qui-dechirent-le-tanganyika-enquete>

Kitinfos. (2025, 19 mai). *TANGANYIKA : la milice d'autodéfense renonce à la taxation illégale et lève ses barrières à MOBA*. Retrieved from <https://www.kitinfos.net/2025/05/tanganyika-la-milice-dautodefense.html>

Loi Organique n° 15/006 du 25 mars 2015 portant fixation des limites des Provinces et celles de la ville de Kinshasa, Journal Officiel de la République Démocratique du Congo.

Marthe, A. (2014, 11 août). *Katanga : la milice d'autodéfense Luba, une nouvelle menace à Maloba*. Réseau pour la réforme du secteur de Sécurité et de justice. Retrieved from <https://www.rssjrdc.org/2014/08/katanga-la-milice-dauto-defense-luba-une-nouvelle-menace-a-maloba>

Ministère provincial du Plan, Suivi, Coopération et Environnement. (2017, août). *Localisation des Objectifs de développement durable dans le Tanganyika: Rapport provincial*.

Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales. (2004, 27 octobre). *Afrique centrale : leurs terres perdues et leur culture dégradée, les Twa des Grands Lacs n'ont ni feu ni lieu*. Retrieved from <https://www.wrm.org.uy/fr/node/12881>

Muga Sitawa, M. (2025, 5 août). *Le conflit en RDC alimente la contrebande dans le bassin du lac Tanganyika*. ENACT Africa. Retrieved from <https://enactafrica.org/enact-observer/le-conflit-en-rdc-alimente-la-contrebande-dans-le-bassin-du-lac-tanganyika>

Nations Unies. (2021). *Solutions durables pour la cohabitation pacifique entre les communautés twa et bantoue dans la Province du Tanganyika* (Rapport de progrès de Projet PBF).

OCHA. (2022, 7 septembre). *République démocratique du Congo - Note d'informations humanitaires pour la Province du Tanganyika*. Retrieved from <https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/republique-democratique-du-congo-note-dinformations-humanitaire-pour-la-Province-du-tanganyika-7-septembre-2022>

OIM RDC. (2025, 18 août). \*Tableau de bord-suivi des mouvements de populations. Province du Tanganyika, 13e cycle, juin-juillet 2025\*.

Radio Okapi. (2012, 8 août). *Katanga : les Maï-Maï du chef milicien Gédéon recrutent de force les habitants de Kungye*. Retrieved from <https://www.radiookapi.net/regions/katanga/2012/08/08/katanga-les-mai-mai-du-chef-milicien-gedeon-recrutent-de-force-les-habitants-de-kungye>

Radio Okapi. (2017, 19 février). *Kalemie : le pétrole décelé dans le lac Tanganyika*. Retrieved from <https://www.radiookapi.net/2017/02/19/actualite/economie/kalemie-le-petrole-decele-dans-le-lac-tanganyika>

Radio Okapi. (2019, 8 novembre). *Tanganyika : les chefs coutumiers se lancent dans la sensibilisation à la cohabitation pacifique*. Retrieved from <https://www.radiookapi.net/2019/11/08/actualite/securite/tanganyika-les-chefs-coutumiers-se-lancent-dans-la-sensibilisation-la>

Radio Okapi. (2024, 25 juillet). *Tanganyika : hausse des cas de criminalité urbaine à Kalemie*. Retrieved from <https://www.radiookapi.net/2024/07/25/actualite/securite/tanganyika-hausse-des-cas-de-criminalite-urbaine-kalemie>

Radio Okapi. (2025, 17 août). *Alerte à Moba : inquiétante recrudescence de la criminalité et des actes de banditisme*. Retrieved from <https://www.radiookapi.net/2025/08/17/actualite/securite/alerte-moba-inquietante-recrudescence-de-la-criminalite-et-des-actes>

Stearns, J. (2012). *From CNDP to M23: The evolution of an armed movement in eastern Congo*. The Rift Valley Institute.

Tanganyika : la criminalité urbaine refait surface à Kalemie. (n.d.). [Elections.net.com](https://elections.net.com/article/tanganyika-la-criminalite-urbaine-refait-surface-a-kalemie). Retrieved from <https://elections.net.com/article/tanganyika-la-criminalite-urbaine-refait-surface-a-kalemie>

Trefon, T., Stearns, J. K., & Eggermont, F. (2016). *Congo's environmental paradox: Potential and predation in a land of plenty*. Zed Books.

**About Authors**

SADIKI NYEMBO Lucien est Docteur en Relations Internationales et Professeur des Universités en République Démocratique du Congo (RDC). Éminent chercheur, il a largement contribué à l'enrichissement de la littérature scientifique à travers la publication de nombreux articles dans des revues de renommée nationale et internationale. Ses travaux se distinguent par leur rigueur académique et leur pertinence dans les débats contemporains en relations internationales.

Spécialiste des dynamiques géopolitiques, le Professeur Sadiki Nyembo concentre l'essentiel de ses recherches sur les problématiques de sécurité dans la région des Grands Lacs africains. Il s'intéresse particulièrement aux mécanismes de résolution des conflits, à la stabilité régionale ainsi qu'aux enjeux de coopération transfrontalière.

Parallèlement à sa carrière universitaire, il exerce les fonctions d'Administrateur chargé de l'économie, des finances et du développement dans le territoire de Nyunzu situé dans la province du Tanganyika en RDC.



KITUNGWA MUTEBA Christian est doctorant à l'École de Criminologie de l'Université de Lubumbashi, en République Démocratique du Congo (RDC). Titulaire d'une Licence en sécurité intérieure délivrée par cette même école et d'un Master I en gouvernance, paix et résolution des conflits obtenu à l'Université de Lubumbashi, il poursuit actuellement ses études doctorales dans le domaine de la sécurité intérieure. Ses recherches se concentrent sur une trilogie thématique : sécurité – exploitation minière – conflits intercommunautaires. À travers ses travaux, il aspire à contribuer de manière significative à la réflexion académique et à la résolution des problématiques sociétales majeures. Parallèlement à son parcours universitaire, Kitungwa Muteba est également une figure engagée de la vie politique et du monde sportif en RDC. Il est actuellement président du club de football FC Tanganyika. Élu député national et provincial à Kalemie, chef-lieu de la province du Tanganyika, lors des élections de décembre 2023, il accède à la fonction de Gouverneur de cette province en avril 2024. Son engagement multiforme témoigne de sa volonté de concilier expertise scientifique, responsabilité politique et promotion du sport au service du développement local et national.